



# FORMATION SUR MESURE

## Plan de formation

0,35 UEC

*Potentiel agronomique de nouvelles cultures au Saguenay–Lac-Saint-Jean*

---

### Description

La formation vise à approfondir les connaissances des apprenants en leur offrant l'occasion de découvrir les derniers résultats de recherche sur les nouvelles cultures et leur potentiel agronomique lorsqu'elles sont cultivées sous un climat frais et humide. La formation couvre autant les nouvelles cultures en grain que les plantes pérennes utilisées à des fins énergétiques.

### Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de mieux :

- comprendre la régie des nouvelles cultures;
- connaître les nouvelles cultures qui ont déjà été évaluées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- connaître les problématiques de chacune des cultures sous un climat frais et humide;
- identifier les nouvelles cultures présentant les meilleurs potentiels;
- informer les producteurs agricoles sur les nouvelles cultures.

### Contenu

- Mise en contexte et méthodologie de la recherche sur les nouvelles cultures ainsi que sur les plantes pérennes cultivées pour la biomasse
- Description des différentes cultures étudiées :
  - L'alpiste des Canaries
  - Le haricot sec
  - Le pois chiche
  - Le proso millet
  - Le panic érigé
  - Le miscanthus
  - L'alpiste roseau
- Présentation des résultats de recherche pour chacune des cultures
- Conclusion et possibilités de transfert aux producteurs agricoles de la région
- Bilan du transfert des apprentissages

### Clientèle visée

- Les agronomes
- Les techniciens agricoles et toutes autres personnes œuvrant dans le domaine agricole



#### **Note**

##### **Attestation de participation**

Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants.

Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

##### **Contrôle des présences**

Les activités sont offertes de telle façon que le CESAM contrôle la présence physique continue de chaque participant, tout au long de l'activité.